



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Fiche départementale - Haute-Savoie (74)

### Les ICPE du département

- 2 sites Seveso seuil haut
- 37 installations relevant de la directive IED
- 29 carrières
- 306 km de canalisations de transport dont 247 canalisations de gaz naturel



### Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

#### Bilan des contrôles

- |  |  |                        |
|--|--|------------------------|
| • 241 inspections de sites industriels       | • 1 inspections d'appareils à pression | • 28 mises en demeure  |
| • 19 contrôles inopinés de sites industriels | • 2 inspections de canalisations       | • 7 procès-verbaux     |
|  |  | • 43 plaintes traitées |

#### Bilan de l'instruction

- |  |  |
|--|--|
| • 1 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

### La protection des riverains

#### Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur
- 1,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 1,2 M€ déjà payés
- 3 biens d'activités acquis par procédure d'expropriation

## Focus sur une action récente : opération de contrôle lors de l'épisode de pollution atmosphérique

En Les inspecteurs des installations classées de l'unité départementale des deux Savoie se sont mobilisés pour une opération de contrôle, dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique qui a touché la vallée de l'Arve en janvier 2021.

Il s'agissait de **vérifier la bonne mise en œuvre des mesures prescrites lors des pics de pollution** de niveau alerte 2 (vigilance rouge).

**Le site SGL Carbon (fabrication de produits à base de carbone et de graphite) a ainsi fait l'objet d'une inspection.** Elle a conclu au respect des prescriptions applicables. La production est réduite par la mise à l'arrêt de 2 installations dès le déclenchement du niveau 1 de l'alerte et l'arrêt d'une installation supplémentaire lors du passage en vigilance rouge. La sensibilisation de l'ensemble du personnel est assurée sur le site, notamment grâce au panneau lumineux à l'entrée du site.

Une action spécifique a été conduite dans les **industries du travail du bois**. Dans ce cas, l'objectif était de vérifier l'obligation de report des opérations de séchage du bois, jusqu'à la fin de l'épisode, lorsque le séchage est réalisé au moyen de chaudière utilisant de la biomasse. Quatre sites ont été contrôlés de manière inopinée. L'un deux ne respectait pas l'obligation ; **le sécheur a été immédiatement mis à l'arrêt à la demande de l'inspecteur de la DREAL.** Les contrôles ont également été l'occasion de vérifier la bonne réalisation des **mesures périodiques des émissions atmosphériques des**

**chaudières biomasse.** Deux des quatre sociétés ne respectaient pas la périodicité de contrôle et font l'objet d'un rappel à la loi (propositions d'arrêtés de mise en demeure).

Cette opération de contrôle par les inspecteurs de la DREAL a été **couplée avec des contrôles routiers au péage de Cluses**, afin de couvrir l'ensemble des sources d'émission de polluants.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)